

Luxembourg, le 26 mars 2019

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de janvier 2019.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 8 points de base par rapport au mois de décembre 2018 pour s'élever à 1,53 % au mois de janvier 2019 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 263 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 177 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 5 points de base et le volume des nouveaux contrats a diminué de 41 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages est resté relativement stable sur un mois pour s'élever à 1,85 % au mois de janvier 2019. Le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 175 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 253 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux a progressé de 3 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 30 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 98 points de base entre le mois de décembre 2018 et le mois de janvier 2019 pour atteindre 1,81 % tandis que le volume d'activité a augmenté de 15 millions d'euros pour s'inscrire à 30 millions d'euros au mois de janvier 2019. En glissement annuel, le taux d'intérêt a diminué de 4 points de base tandis que le volume d'activité a augmenté de 2 millions d'euros.

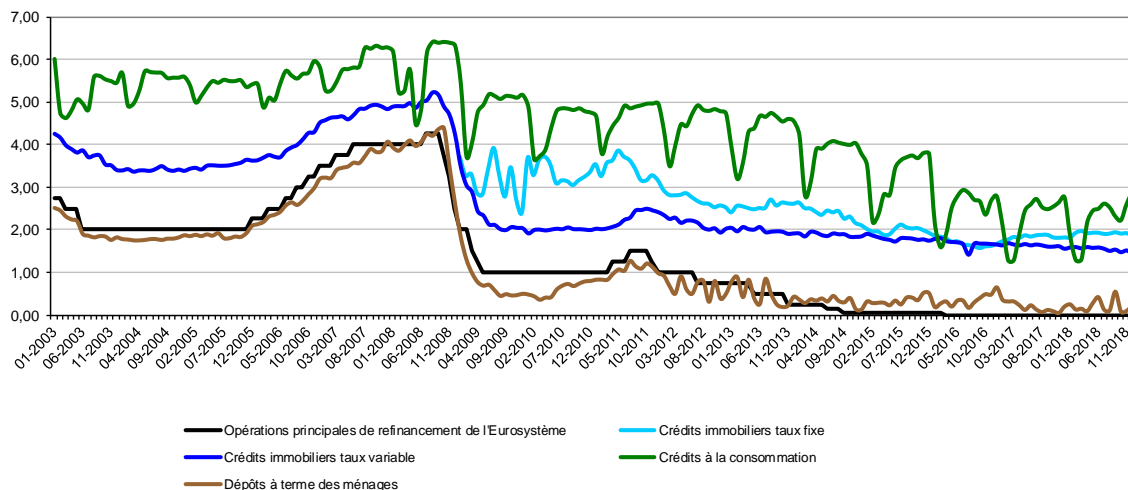
1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

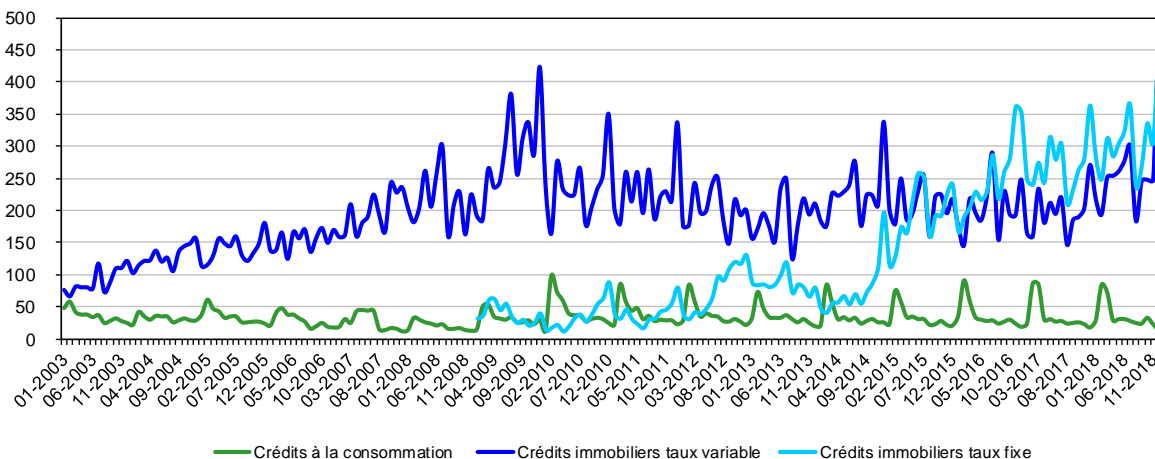
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 2 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 19 points de base au mois de janvier 2019.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

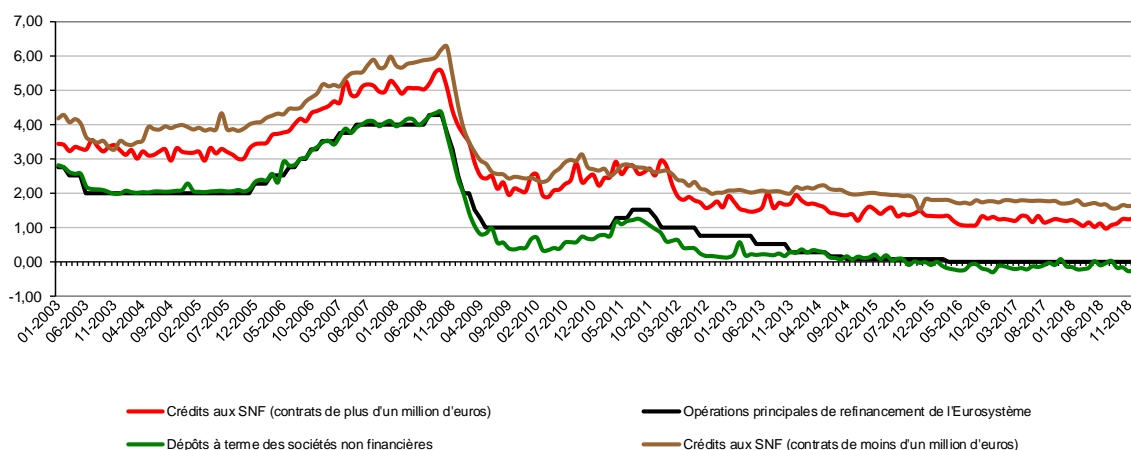
Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 4 points de base sur un mois pour s'élever à 1,69 % au mois de janvier 2019. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 89

millions d'euros sur un mois pour s'établir à 819 millions d'euros durant le mois de janvier 2019. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 4 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 24 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 9 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,15 % durant la dernière période de référence. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 791 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 4 852 millions d'euros au mois de janvier 2019. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 5 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 601 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an s'est établi à -5 points de base au mois de janvier 2019 contre -24 points de base le mois précédent.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la

compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu